



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 018-211800578-20250203-2025_D_02_009-DE

[Signature]

Transmis à la Préfecture le - 4 FEV. 2025
Publié sur le site Internet de la commune le
- 4 FEV. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil : 28 janvier 2025

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU,

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE, M. Hervé GUILLEMOT, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ, Bruno MATHON

Absent : Mme Aurélie ROUSAU

Mme Florence DAUMARD a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2025 – 006

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que la commune s'est engagée dans la réalisation d'une étude diagnostique d'assainissement car celle-ci est réglementaire (elle doit être réalisée tous les 10 ans) et est aussi nécessaire à la communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif prévu au 1^{er} janvier 2026.

La commune s'est attachée les services de Cher Ingénierie de Territoires (mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage) pour l'accompagner dans le montage du dossier de consultation, le choix du prestataire et dans le suivi de l'exécution de la prestation.

Le représentant de Cher Ingénierie de Territoires indique que la commune a reçu 5 offres pour l'étude diagnostique d'assainissement et présente l'analyse des offres. Cette analyse fait ressortir que la société la mieux disante est INFRAALIM pour un montant total de 56 090,00 € HT (tranche ferme + tranches optionnelles).

Il est ainsi proposé de retenir l'offre d'INFRAALIM.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (11 pour et 1 abstention)

DECIDE de retenir la société INFRALIM pour un montant de 56 090,00 € HT pour l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Florence DAUMARD



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 018-211800578-20250203-2025_D_02_007-DE

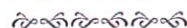
S'LO



Transmis à la Préfecture le - 4 FEV. 2025
Publié sur le site Internet de la commune le

- 4 FEV. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



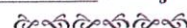
L'an deux mille vingt cinq, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.



Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 12



Date de convocation du conseil : 28 janvier 2025



Présents: M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU,



Absents excusés: Mme Bernadette LOOSE, M. Hervé GUILLEMOT, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ, Bruno MATHON

Absent : Mme Aurélie ROUSAU



Mme Florence DAUMARD a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2025 – 007

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER POUR L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaliser l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune.

Ce type d'étude est éligible à des subventions :

- de l'Agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 50 % (sont éligibles : les frais de mission d'AMO ainsi que l'étude avec ses tranches optionnelles)
- et du Conseil départemental du Cher à hauteur de 20 % (sont éligibles : l'étude avec ses tranches optionnelles)

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 018-211800578-20250203-2025_D_02_007-DE



BESOINS			RESSOURCES			
Nature de la dépense	Montant du projet		Financements	Montant subventionnable	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	59 326,80 €	HT	Agence de l'eau Loire - Bretagne	59 326,80 €	50%	29 663,40 €
Dépenses de fonctionnement (*)			CD18	56 090,00 €	20%	11 218,00 €
Décomposition :						
<i>Prestation AMO "CIT18"</i> <i>Non subventionnable par le CD 18</i>	3 236,80 €	HT				
<i>Etude Tranche ferme</i>	47 230,00 €	HT	Total des ressources externes			40 881,40 €
<i>Etude TO1 "géoréférencement réseau EU"</i>	1 960,00 €	HT				
<i>Etude TO 2 "géoréférencement branchement EU"</i>	4 400,00 €	HT				
<i>Etude TO 3 "Analyse des risques et défaillance du système d'assainissement"</i>	1 500,00 €	HT				
<i>Etude TO 4 "Diagnostic permanent"</i>	1 000,00 €	HT				
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)			18 445,40 €
Total des besoins	59 326,80 €	HT	Total des ressources			59 326,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de solliciter auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne une subvention de 29 663,40 € HT soit 50 % du cout de l'étude (prestations AMO – CIT18 comprise)

DECIDE de solliciter auprès du Conseil départemental du Cher une subvention de 11 218,00 € HT soit 20 % du cout de l'étude (hors prestations AMO – CIT18)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Florence DAUMARD



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 018-211800578-20250203-2025_D_008-DE



Transmis à la Préfecture le - 4 FEV. 2025
Publié sur le site Internet de la commune le

- 4 FEV. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt cinq, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.



Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 12



Date de convocation du conseil : 28 janvier 2025



Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU,



Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE, M. Hervé GUILLEMOT, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ, Bruno MATHON

Absent : Mme Aurélie ROUSAU



Mme Florence DAUMARD a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2025 – 008

Annule et remplace la délibération n° 2025 - 001

INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025-001, et précise qu'elle comporte une erreur. En effet dans le calcul, les restes à réaliser de l'année 2023 ne doivent pas être comptabilisé.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 – art. 3

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé -dépenses d'investissement 2024 : 332 279 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et Restes à Réaliser 2023)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 83 069 € (<25% x 332 279 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 198 Immeubles communaux : 22 500 €
Opération 280 Matériel : 20 000 €
Opération 319 Prévention incendie : 40 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,



Florence DAUMARD



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 018-211800578-20250203-2025_D_02_009-DE

S²LO



Transmis à la Préfecture le - 4 FEV, 2025
Publié sur le site Internet de la commune le
- 4 FEV, 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt cinq, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.



Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 12



Date de convocation du conseil : 28 janvier 2025



Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU,



Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE, M. Hervé GUILLEMOT, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ, Bruno MATHON

Absent : Mme Aurélie ROUSAU



Mme Florence DAUMARD a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2025 – 009

CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE – MARCHES DE TRAVAUX – ATTRIBUTION DES LOTS 11 et 12 :

Nature des travaux : travaux de construction de la gendarmerie
Objet des marchés : travaux tous corps d'état allotis
Budget travaux initial : 2 142 309 € HT hors aléas

L'attribution des lots 1 à 10 a fait l'objet de la délibération n°2024 – 076B en date du 02/12/2024. Ces marchés ont été attribués pour un montant de 2 019 536,44 € HT.

A cette date, les négociations relatives au lot 11 étaient toujours en cours et l'unique offre reçue pour le lot 12 avait été déclarée inacceptable. La consultation du lot 12 a donc été relancée.

Monsieur le Maire présente désormais aux membres du Conseil le rapport d'analyse des offres négociées des lots 11 et 12 et propose de retenir les entreprises SARL TECHNIC ELEC 58 et SAS PIZON & CIE, classées mieux-disantes au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation :

LOT / DESIGNATION	ESTIMATION MAITRISE D'OEUVRE	ENTREPRISES MIEUX DISANTES APRES NEGOCIATIONS	TOTAL HT
01 / VRD – ESPACES VERTS - CLOTURES	394 128 €	SARL CLAUDE BORDAT	433 544,48 €
02 / GROS-OEUVRE	712 471 €	SARL AYDER	661 357,00 €
03 / CHARPENTE BOIS	66 402 €	RAINERI	85 194,00 €
04 / COUVERTURE TUILES ET ZINC	150 265 €	RENE GIRAUD	137 473,13 €
05 / METALLERIE	150 780 €	LASNE SAS	172 101,08 €
06 / MENUISERIES PVC	72 765 €	RAINERI	64 800,00 €
07 / PLATRERIE – ISOLATION – FAUX PLAFONDS	185 438 €	EURL BOISSERY	211 418,51 €
08 / MENUISERIES INTERIEURES	100 187 €	ENTREPRISE ELVIN	112 000,00 €
09 / CARRELAGES - FAIENCES	73 966 €	EURL DE MIRANDA PRADILLON	65 869,71 €
10 / PEINTURES – SOLS SOUPLES	57 567 €	VACHER JEAN-CLAUDE	75 778,53 €
11 / ELECTRICITE	330 000 €	SARL TECHNIC ELEC 58	318 000,00 €
12 / PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION	245 000 €	SAS PIZON & CIE	259 146,33 €
TOTAL TOUS CORPS D'ETAT	2 538 969 €		2 596 682,77 €

Le montant total des offres les mieux-disantes est de 2 596 682,77 € HT, après :

- Deux phases de négociations techniques et financières pour les lots 2 à 8 et pour les lots 10 à 12,
- Trois phases de négociations techniques et financières pour les lots 1, 9 et 11,
- Une phase de négociations techniques et financières pour le lot 12.

Le montant total des offres, comme l'estimation de maîtrise d'œuvre, dépassent le budget initial mais les optimisations faites sur les autres postes du bilan, l'intégration de la provision pour aléas sur travaux ainsi que la prise en compte de la dernière actualisation du montant de la subvention de l'Etat et du montant des loyers à verser par la gendarmerie conduisent à pouvoir augmenter le budget alloué aux travaux et à pouvoir attribuer l'ensemble des marchés correspondants au montant ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'attribution des marchés de travaux des lots 11 et 12

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et à la gestion ultérieure de ces marchés

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 018-211800578-20250203-2025_D_02_009-DE

S²LOW

DELEGUE Monsieur le Maire afin d'autoriser TERRITORIA, en qualité de mandataire agissant au nom et pour le compte de la commune de CHATEAUMEILLANT, et sous son contrôle, à signer et à engager les marchés de travaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Florence DAUMARD





4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 018-211800578-20250203-2025_D_02_010-DE

S²LO



Transmis à la Préfecture le - 4 FEV. 2025
Publié sur le site Internet de la commune le
- 4 FEV. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt cinq, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.



Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 12



Date de convocation du conseil : 28 janvier 2025



Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU,



Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE, M. Hervé GUILLEMOT, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ, Bruno MATHON

Absent : Mme Aurélie ROUSAU



Mme Florence DAUMARD a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2025 – 010

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 018-211800578-20250203-2025_D_02_010-DE

S'LO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2023

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération accompagnée du rapport.

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Florence DAUMARD

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2023

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 018-211800578-20250203-2025_D_02_010-DE

S2LOW

Présentation du contrat

Délégataire : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux

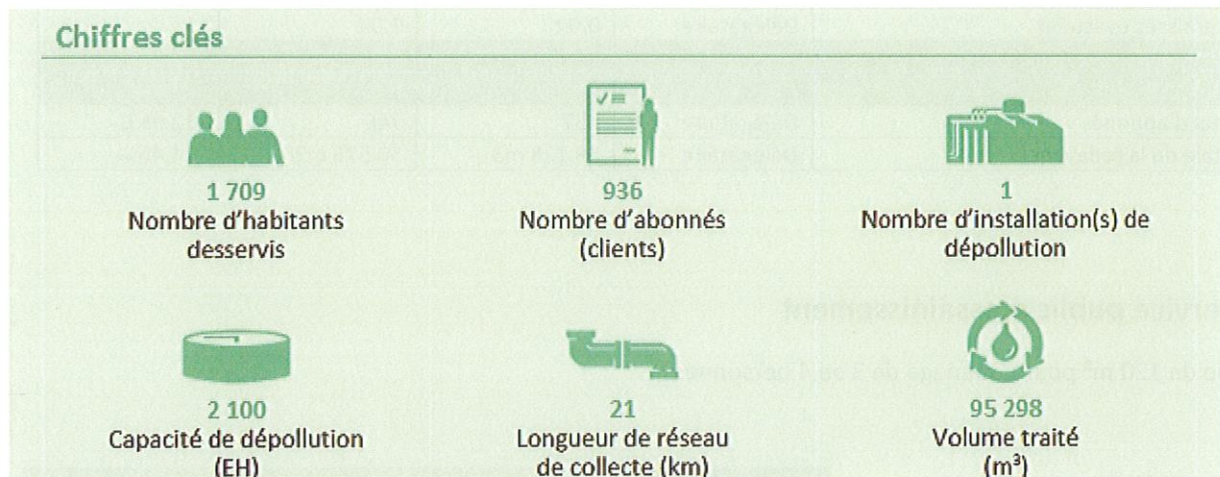
Périmètre du service : CHATEAUMEILLANT

Nature du contrat : Affermage

Date de début du contrat : 01/07/2013

Date de fin du contrat : 31/12/2024

LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2023



Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif :

31/12/2022	31/12/2023
1721	1709

Soit une différence de - 0,7 %

Nombre d'abonnés :

2022	2023
857	746

Soit une baisse de 13 %

Inventaire du réseau :

	2022	2023	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	21	21	0,0%
Branchements			
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	857	936	9,2%
Ouvrages annexes			
Nombre de regards	452	452	0,0%

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 018-211800578-20250203-2025_D_02_010-DE



LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023	DIFFERENCE
Conformité réglementaire des rejets	Délégataire	100%	100%	0
LA GESTION DU PATRIMOINE	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023	DIFFERENCE
Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	857	936	9,21%
Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	0	0	0
Nombre de branchements neufs	Délégataire	0	0	0
Linéaire du réseau de collecte	Collectivité	21 042 ml	21 042 ml	0
Nombre de postes de relèvement	Délégataire	10	10	0
Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	1	1	0
Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	2 100 H	2 100 H	0
COLLECTE DES EAUX USEES	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023	DIFFERENCE
Longueur de canalisation curée	Délégataire	1 766 ml	1 601 ml	-9,34%
DEPOLLUTION	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023	DIFFERENCE
Volume arrivant (collecté)	Délégataire	91 503 m3	95 045 m3	3,87%
Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	72 kg/j	44 kg/j	-38,88
Charge annuelle entrante en EH	Délégataire	1 208 EH	730 EH	-39,57%
Volume traité	Délégataire	91 611 m3	95 298 m3	4,02%
EVACUATION DES SOUS-PRODUITS	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023	DIFFERENCE
Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	4,6 t	1,9 t	-58,69%
Volume de graisses évacuées	Délégataire	0,0 t	1,0 t	
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023	DIFFERENCE
Nombre total d'abonnés	Délégataire	857	746	-12,95%
Assiette totale de la redevance	Délégataire	59 128 m3	50 576 m3	-14,46%

Prix du service public d'assainissement

Facture type de 120 m³ pour u ménage de 3 ou 4 personnes

CHATEAUMEILLANT

Prix du service de l'assainissement collectif

	Volume	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Part délégataire			198,90	205,65	3,39%
Abonnement			57,43	59,38	3,40%
Consommation	120	1,2189	141,47	146,27	3,39%
Part Communale			65,60	65,60	0,00%
Abonnement			8,00	8,00	0,00%
Consommation	120	0,48	57,60	57,60	0,00%
Organismes publics			19,20	19,20	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,16	19,20	19,20	0,00%
Total € HT			283,70	290,45	2,38%
TVA			28,37	29,05	2,40%
Total TTC			312,07	319,50	2,38%
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³			2,60	2,66	2,31%



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 018-211800578-20250203-2025_D_02_011-DE



Transmis à la Préfecture le - 4 FEV. 2025
Publié sur le site Internet de la commune le

- 4 FEV. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt cinq, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.



Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 12



Date de convocation du conseil : 28 janvier 2025



Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU,



Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE, M. Hervé GUILLEMOT, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ, Bruno MATHON

Absent : Mme Aurélie ROUSAU



Mme Florence DAUMARD a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2025 – 011

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EXPOSITION « L'ENERGIE A PLEIN » PROPOSEE PAR LA FRMJC EN PARTENARIAT AVEC ENEDIS DANS LE CHER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD

Il est rappelé au Conseil Municipal que chaque année la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Centre (FRMJC) propose une exposition dont le but est de faire découvrir des thématiques scientifiques par l'expérience concrète, la manipulation et la stimulation de la curiosité.

En 2024, le thème était « De la Terre à l'Univers ». Pour l'année prochaine, ce serait « L'énergie à plein ». L'exposition serait ouverte du 12 au 18 mars 2025.

Monsieur Gaël BOUCHET, Médiateur scientifique, propose que l'exposition soit ouverte au public le vendredi et samedi, en plus de l'ouverture scolaire, comme les années passées. ENEDIS dans le Cher est prête à s'engager au côté de la Commune pour cofinancer cette ouverture au public, à raison d'une prise en charge de 250 € soit 17.5 % du coût total.

La Communauté de Communes Berry Grand Sud finance dans le cadre du PACT à hauteur de 401 € soit 30 %

Le coût total est de :	1 587,00 €
Part d'ENEDIS :	250,00 €
Part de la CDC BGS	476,00 €
Part de la Commune :	861,00 €

Une convention de partenariat devra être signée par la Mairie, FRMJC et ENEDIS en présence de la Presse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le projet tel que présenté ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention correspondante avec ENEDIS ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à la mise en œuvre de cette exposition.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Florence DAUMARD